

Concours interne et externe
pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de
l'économie et
de l'industrie - session 2019

Rapport de la présidente du jury

Les concours cités en titre se sont déroulés selon les modalités déterminées par l'arrêté du 6 juin 2013 (modifié par l'arrêté du 24 juillet 2014) fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves et la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie (TSPEI).

Le jury a été désigné par arrêté du Secrétariat général du 20 août 2019.

Le nombre de postes offerts était fixé à 32 pour le concours externe, 4 pour le concours interne (soit 36 en tout).

1 - Déroulement et bilan quantitatif

Pour cette session 2019, l'examen professionnel n'a pas été ouvert.

124 candidats se sont inscrits au concours externe, 35 au concours interne.

Les épreuves écrites se sont déroulées les 7 et 8 octobre 2019 ; y ont participé 16 candidats pour le concours externe et 16 pour le concours interne.

Le jury s'est réuni le 15 novembre 2019 pour examiner les résultats des épreuves écrites : 10 candidats ont été déclarés admissibles pour le concours externe et 7 pour le concours interne.

Les épreuves orales se sont déroulées les 17 et 19 décembre 2019. Une candidate au concours externe ne s'est pas présentée ainsi qu'un candidat au concours interne.

A l'issue de ces oraux, le jury s'est réuni et a déclaré admis :

- au titre du concours externe : 3 candidats (pas de liste complémentaire) ;
- au titre du concours interne : 3 candidats (pas de liste complémentaire).

2 - Bilan qualitatif

En ce qui concerne le concours interne, on a noté la proportion élevée habituelle de techniciens supérieurs de la filière « équipement » exerçant, au sein des DREAL, des fonctions d'inspecteur des installations classées, ainsi que des techniciens des ministères économiques et financiers. Certains ont même passé, avec succès, le concours externe.

S'agissant du concours externe, le concours n'a permis de pourvoir qu'un dixième des postes ouverts au recrutement, proportion encore plus faible que les années précédentes.

Pour la première fois cette année, le concours interne n'a pas été pourvu totalement afin de conserver un bon niveau de qualité et de capacité d'insertion des agents recrutés.

Il paraît donc nécessaire d'engager une réflexion quant à l'évolution des modalités du concours externe tout notamment.

Les concours se sont déroulés dans d'excellentes conditions, aussi bien du point de vue de leur organisation que des conditions matérielles des épreuves, en dépit des mouvements sociaux à la SNCF et à la RATP.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020.

Sylvie METZ-LARUE,
Ingénieure générale des Mines,



Présidente du jury